Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plainte pénale du service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) contre inconnu pour empoisonnement de deux lynx

Suite à l'empoisonnement d'une mère lynx et de son jeune dans le Jura vaudois, le service des forêts, de la faune et de la nature a déposé une plainte pénale contre inconnu auprès du juge d'instruction de la Côte. Il s'agit en effet d'un délit au sens de la législation en vigueur.

Le 22 septembre 2003, une femelle de lynx et son jeune de l'année ont été retrouvés agonisants auprès d'une carcasse de chamois dans les forêts de Montricher. Au vu de leur état sanitaire, les 2 lynx ont dû être euthanasiés. Les analyses d'autopsie, effectuées par différents laboratoires et terminées fin décembre, ont permis d'établir qu'il s'agissait d'un cas d'empoisonnement très vraisemblablement volontaire.

Les faits constituent un délit au sens de la législation en vigueur et sont à considérer comme graves. Si dans le contexte des Préalpes, les craintes exprimées par les éleveurs, victimes de dégâts du lynx, pouvaient expliquer en partie l'attitude locale envers le lynx, il est à signaler que dans le Jura vaudois, aucun éleveur n'a été lésé par le lynx au cours de ces dernières années.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 janvier 2004

DSE, Sébastien Sachot, Conservateur de la faune, 021 694 82 00